

**Direction Générale Affaires International &
Publiques**

Service: Urbanisme
Référence : DGI/PA/U/WIND-1909/IUR-2022-0654
Date : voir signature électronique

Secrétariat Urbanisme
Tél : 02/206.24.42
E-mail : urba@skeyes.be

Service public fédéral Mobilité et Transports

Transport aérien - DGTA
Direction Espace aérien, Aéroports et Supervision
Monsieur Wim Wouters
City Atrium – 6^{ème} étage
Rue du Progrès 56, boîte 5
1210 BRUXELLES

Concerne: New Wind -4 éoliennes à Ragnies
Dossier **WT 2801**

Monsieur,

Suite à votre demande d'avis pour l'implantation de **4** éoliennes à **Ragnies** introduite par mail le **13/05/202**, le service Urbanisme a examiné votre demande.

Chaque demande d'avis pour des éoliennes est analysée quant à leur impact potentiel sur les installations techniques (entre autres celles afférentes à la communication, la navigation et la surveillance) que gère skeyes. On vérifie en complément si l'implantation, à l'emplacement demandé, ne perturbe pas les opérations et les procédures de vol pour les aéroports que contrôle skeyes

Sur base de l'étude effectuée, skeyes émet un avis **positif** concernant l'implantation de ces éoliennes d'une hauteur de **180m AGL** pour autant que nos homologues français en soient avisés.

Toutefois, skeyes ne peut garantir une réponse positive si une demande éventuelle pour agrandir le parc à cet endroit serait demandée.

Cet avis est valable pour une durée de 2 ans. Pour des demandes d'avis officiels, l'implantation de l'obstacle demandée est à nouveau soumise aux critères d'évaluation. Il peut alors y avoir une différence par rapport à l'avis préalable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Head of Public Affairs